

Participez à la recherche



Prévention des risques liés à l'activité physique

→ Accompagnement de la mobilité de la personne aidée dans les Ehpad : quels bénéfices pour la prévention des accidents du travail et des troubles musculosquelettiques ?

Votre entreprise...

- est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ayant au moins 5 ans d'existence et s'engageant dans le déploiement de la démarche ALM (accompagnement de la mobilité de la personne aidée) à travers l'organisation, entre 2023 et 2025, de formations PRAP-2S¹ pour son personnel.

L'INRS a besoin de votre participation à une étude...
afin d'apporter des connaissances nouvelles pouvant conduire à des recommandations concernant la prévention des accidents du travail et des douleurs au niveau du dos et des membres supérieurs dans le secteur de l'aide et du soin à la personne.

> Quels sont les objectifs de cette étude ?

Il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la mise en œuvre de la démarche ALM, en modifiant les pratiques de mobilisation des résidents, permet de réduire la survenue d'accidents du travail ou de douleurs au niveau du dos et des membres supérieurs.

> Comment se déroulera l'étude ?

La participation à cette étude concerne à la fois la direction de l'établissement et les personnes travaillant en son sein, amenées à suivre la formation PRAP-2S entre 2023 et 2025.

Pour la direction de l'Ehpad, il s'agira de compléter annuellement, pendant 5 ans, un questionnaire concernant notamment les caractéristiques contextuelles, structurelles et organisationnelles de l'établissement, et de fournir des données sociales, dont les accidents du travail, extraites des bases de données administratives de l'établissement.

Sur la base du volontariat, les salariés de l'établissement amenés à suivre la formation PRAP-2S entre 2023 et

2025 compléteront semestriellement un questionnaire concernant notamment leur activité au travail et leur santé.

Les données seront recueillies et exploitées de façon à préserver l'anonymat des établissements et des personnes participant à l'étude.

1. ALM : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi. Voir : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DC%2026>.
Prap-2S : Prévention des risques liés à l'activité physique dans le secteur sanitaire et social. Voir : <https://www.inrs.fr/actualites/formations-prap2s-aps-asd.html>



Vous souhaitez participer ?

Contactez Stéphanie Boini,
département Épidémiologie en entreprise
03 83 50 85 49
etudeALM@inrs.fr
INRS, rue du Morvan, CS 60027,
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex